

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans Boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

mairie@laterrassesurdorlay.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Le DEUX MARS DEUX MILLE VINGT-SIX, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 26 février 2026, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de M. Christian DUCCESCHI le Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : M. Stéphane PARRIN à M. Jean-Eric PIERAGGI,

Absents excusés : Sandrine TERRASSON,

Absents non excusés : M. Christophe THELISSON,

Soit ONZE membres présents, DOUZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Yves CHOMIER,

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité.

2- Compte financier unique 2025

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Myriam THEVENON, 1ère adjointe au Maire va procéder au vote du compte financier unique après l'avoir présenté au conseil municipal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		509 331,82€	164 793,86 €	
Opérations de l'exercice	744 332,69€	747 909,34 €	185 436,55 €	264 114,86 €
TOTAUX	744 332,69€	1 257 241,16 €	350 230,41 €	264 114,86 €
Résultat de clôture		512 908,47 €	86 115,55 €	
Restes à réaliser			262 886,29 €	105 452,60 €
TOTAUX CUMULES		512 908,47 €	349 001,84 €	105 452,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		512 908,47 €	243 549,24 €	

Approbation à l'unanimité.

3- Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian DUCCESCHI, Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 512 908,47€ ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 3 576,65 €
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 509 331,82 €
C Résultat à affecter au BP = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 512 908,47 €
D Solde d'exécution d'investissement	-86 115,55 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-157 433,69 €
Besoin de financement F =D+E	- 243 549,24 €
AFFECTATION = C =G+H	+ 512 908,47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 243 549,24 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 269 359,23 €
DEFICIT REPORTE D 001	

Approbation à l'unanimité.

4- Subventions aux associations

Chaque commune est libre d'apporter son aide aux activités associatives qu'elle souhaite soutenir.

Ces aides peuvent passer notamment par la mise à disposition de moyens en nature (matériels, bâtiments, salles, etc...) ou par le versement de subventions.

Pour avoir une aide les associations doivent fournir leur résultat de l'année précédente

Association	Montant	Vote
ACUF	500€	13 pour/0 contre/ 0 abstention
APE DU DORLAY (subvention 2024-2025)	1 600€	13 pour/0 contre/ 0 abstention
ASSOCIATION VANNERIE ET CREATIONS	500€	13 pour/0 contre/ 0 abstention
FEDERATION RURALE CRECHE (annuelle)	13 000€	13 pour/0 contre/ 0 abstention
ASSOCIATION LOISIRS AMITIES	500€	13 pour/0 contre/ 0 abstention

5- Fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est passée à l'instruction comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle norme permet une certaine souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire le pouvoir de procéder à des virements de crédits entre chapitres budgétaires à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ce type de virement est limité à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Lorsque dans ce cadre une décision de virement de crédits est prise par le Maire, celui-ci en informe l'assemblée délibérante lors de la plus proche séance.

Approbation à l'unanimité.

6- Budget Primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération n°2026/004 du 2 mars 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025

VU la délibération n°2026/005 du 2 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025;

Vu la délibération n°2026/007 du 2 mars 2026 votant la fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement

VU projet de budget 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 027 126,56 €

Recettes 1 027 126,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 885 093,40 €

Recettes 885 093,40 €

Approbation à l'unanimité.

7- Questions diverses

Réunion de l'Observatoire des Dynamiques Rurales (ODR)

- La commune, représentée par M. Norbert LACROIX, a participé à la réunion du 2 février, organisée par l'Académie de Lyon à la Préfecture de la Loire.
- Les projections font ressortir une baisse de la natalité dans les années à venir.
- C'est pourquoi les RPI (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) et l'accueil des élèves de maternelle en TPS (Toutes Petites Sections) seront encouragés.

Conseil d'école

- Les enseignantes sont satisfaites de l'installation des volets à l'école.
- Elles remercient la municipalité pour sa réactivité tout au long de l'année

Ecole maternelle

- Il est nécessaire d'améliorer le confort des élèves à l'intérieur de l'école maternelle pendant les grosses chaleurs.
- C'est pourquoi des équipements devront être installés afin de réduire l'impact, dans les locaux de la maternelle, des températures extérieures élevées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53

Fait 11/03/2026

Le Maire



Le secrétaire de séance



